

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 3 octobre 2016 à 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, je note l'absence de la conseillère Martine Poulin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 36 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

16-10-275**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : approbation des textes du mois de septembre 2016;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de septembre 2016;
6. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2016;
7. Adoption du règlement numéro 197-16 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 en vue d'y ajouter la zone VR21 à l'intérieur de la zone VA14;
8. Avis de motion : projet de règlement portant le numéro 200-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé;
9. Dossier Clermont Roy – Sylvio Tardif : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
10. Dossier Sylvain Pépin / Diane Sheink – Sylvio Tardif : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
11. Cueillette et transport des vidanges et des matières recyclables : dépôt des soumissions, octroi du contrat et autorisation de signature;
12. Projet de remplacement de la hotte de cuisine à l'aréna : dépôt d'une soumission et autorisation d'achat et d'installation;
13. Projet d'insonorisation de la salle du centre communautaire intergénérationnel, programme PIC150 : attestation et autorisation;
14. Projet d'agrandissement de l'aréna, programme PIC150 : désignation d'une personne autorisée à agir, pour et au nom de la municipalité;
15. Projet d'achat d'un terrain appartenant au CPI : mandat au notaire et autorisation de signature;
16. Déneigement des rues du lac Jolicoeur : dépôt des soumissions;
17. Déneigement de deux (2) dessertes : octroi d'un contrat à un entrepreneur;
18. Déneigement du pourtour de l'école La Source : offre de services;
19. Location d'espace pour l'installation d'équipements de diffusion Internet : autorisation de signature d'un bail;
20. Approvisionnement de propane : autorisation de signature d'un contrat d'un (1) an à prix fixe;
21. Déplacement d'un poteau électrique dans le parc industriel : demande à Hydro-Québec en vertu du programme destiné aux municipalités;

22. Mesure compensatoire : acquisition d'un terrain, mode de financement, mandats à l'arpenteur-géomètre, au notaire et autorisation de signature des documents;
23. Accessoires additionnels pour le transport du chapiteau : autorisation d'achat;
24. Transport adapté de la région de Thetford Inc. : renouvellement d'adhésion et adoption des prévisions budgétaires;
25. Fondation «l'Aube de la Paix» : autorisation de représentation au super-bénéfice;
26. Festivités du 150^e anniversaire de la Municipalité Saint-Éphrem : autorisation de représentation;
27. Affaires diverses :
 - 27.1 Gestion des ressources humaines : mandat à la FQM;
28. Correspondance et rapports;
29. Période de questions;
30. Levée de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-276

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-277

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 667 627.59 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 30 septembre 2016 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

16-10-278

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 EN VUE D'Y AJOUTER LA ZONE VR21 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE VA14

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la Municipalité désire préserver certaines zones pour les générations futures et les rendre accessibles;

ATTENDU que la Municipalité désire autoriser certains usages récréotouristiques dans la zone de villégiature de réserve;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Nicole Champagne lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 197-16 lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 11 juillet 2016;

ATTENDU qu'aucune modification n'est apportée au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 197-16 lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016;

ATTENDU qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes concernées;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 197-16;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu que le règlement numéro 197-16, amendant le règlement de zonage numéro 69-07 en vue d'y ajouter la zone VR21 à l'intérieur de la zone VA14, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 200-16 DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS LORSQU'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES EST UTILISÉ

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 200-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé.

16-10-279 DOSSIER CLERMONT ROY – SYLVIO TARDIF : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que Clermont Roy est propriétaire des lots rénovés 5 448 336 et 5 449 826 et que monsieur Sylvio Tardif est propriétaire du lot rénové 5 449 825;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* par laquelle le demandeur, monsieur Clermont Roy, souhaite obtenir l'autorisation de procéder à un acte d'échange de terrain avec le propriétaire contigu, monsieur Sylvio Tardif afin de régulariser la situation en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité d'Adstock daté du 14 septembre 2016 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur de procéder à un acte d'échange de terrain avec monsieur Sylvio Tardif, tel que décrit à la section 2 et à l'argumentaire au soutien de la demande déposée en annexe, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-280

**DOSSIER SYLVAIN PÉPIN / DIANE SHEINK – SYLVIO TARDIF :
RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* impliquant le lotissement et l'aliénation par le propriétaire Sylvio Tardif, en faveur des demandeurs (Sylvain Pépin / Diane Sheink), d'une partie du lot 5 449 825 du cadastre du Québec afin de régulariser la situation en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité d'Adstock daté du 22 septembre 2016 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de lotir et d'aliéner une partie du lot 5 449 825 par le propriétaire Sylvio Tardif, et ce, en faveur de Sylvain Pépin / Diane Sheink afin de régulariser la situation en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux, tel que décrit à la section 2 et à l'argumentaire au soutien de la demande déposée en annexe, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- d'aviser l'organisme régissant la zone agricole que la Municipalité d'Adstock appuie la demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-281

**CUEILLETTE ET TRANSPORT DES VIDANGES ET DES MATIÈRES
RECYCLABLES : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016, en vertu de la résolution portant le numéro 16-09-260, un mandat fut donné au directeur général et secrétaire-trésorier de procéder, selon les règles généralement observées, à un appel d'offres public concernant la fourniture de services pour la cueillette et le transport des vidanges et des matières recyclables pour une période de trois (3) ans et débutant le 1^{er} janvier 2017.

Au terme de la période accordée pour le dépôt des soumissions, seule la firme «Les Services sanitaires Denis Fortier inc.» a déposé une soumission, laquelle a été jugée conforme à notre devis d'appel d'offres. Celle-ci nous propose de réaliser les travaux pour les prix suivants en fonction de l'option retenue, taxes applicables incluses :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS/OPTION	
	OPTION #1	OPTION #2
VIDANGE	26 collectes	31 collectes
RÉCUPÉRATION	26 collectes	26 collectes
Services sanitaires Denis Fortier	146 478.15 \$	152 054.44 \$

Suite aux discussions sur les différentes propositions,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu ce qui suit :

- parmi ces choix, de retenir l'option #2 au montant de 152 054.44 \$, taxes incluses. En regard de la situation actuelle, le nouveau contrat de trois (3) ans conservera annuellement le statu quo quant aux nombres de cueillettes des matières recyclables (26) et des vidanges (31);
- d'accorder, à la firme «Les Services sanitaires Denis Fortier inc.», le contrat de cueillette des vidanges et des matières recyclables pour les trois (3) prochaines années, conformément à leur soumission déposée et dans le respect des conditions spécifiées au devis d'appel d'offres;
- d'autoriser le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-282

**PROJET DE REMPLACEMENT DE LA HOTTE DE CUISINE À L'ARÉNA :
DÉPÔT D'UNE SOUMISSION ET AUTORISATION D'ACHAT ET
D'INSTALLATION**

ATTENDU que la hotte de cuisine installée à l'aréna collabore depuis plusieurs années, celle-ci étant maintenant devenu désuète et la municipalité désirant la remplacer;

ATTENDU qu'en vertu des propositions datées du 29 septembre 2016, l'entrepreneur «Ferblanterie Éric Perreault» nous offre la fourniture et l'installation d'une nouvelle hotte de cuisine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser, conformément aux propositions déposées par l'entrepreneur «Ferblanterie Éric Perreault» datées du 29 septembre 2016, une dépense au montant de 1 600 \$, taxes en sus pour l'achat et l'installation d'une nouvelle hotte de cuisine pour l'aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-283

PROJET D'INSONORISATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL, PROGRAMME PIC150 : ATTESTATION ET AUTORISATION

ATTENDU le programme de subvention intitulé «*Programme d'Infrastructures communautaires de Canada 150*» (PIC150) annoncé par le gouvernement fédéral dans lequel une demande d'aide financière a été déposée en vue de procéder à l'insonorisation de la salle de Centre communautaire intergénérationnel sis dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que les gestionnaires du programme demandent une attestation de propriété de l'immeuble et l'identification de l'organisme autorisé à réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'attester, auprès des gestionnaires du «*Programme d'Infrastructures communautaires de Canada 150*» (PIC150) que la municipalité d'Adstock est propriétaire du centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;
- d'autoriser la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie à exécuter des travaux d'insonorisation de la salle du centre communautaire intergénérationnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-284

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA, PROGRAMME PIC150 : DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE AUTORISÉE À AGIR, POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU le programme de subvention intitulé «*Programme d'Infrastructures communautaires de Canada 150*» (PIC150) annoncé par le gouvernement fédéral dans lequel une demande d'aide financière a été déposée en vue de procéder à des travaux d'agrandissement de l'aréna;

ATTENDU que les gestionnaires du programme demandent à la municipalité de désigner une personne autorisée à agir, pour et au nom de la municipalité en ce qui concerne le suivi de la demande et l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser Justin Lessard Nadeau à titre de personne autorisée à agir, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, en regard de la demande d'aide financière et des travaux à réaliser pour le projet d'agrandissement de l'aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-285

PROJET D'ACHAT D'UN TERRAIN APPARTENANT AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock acquiert, du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc., le lot numéro 5 449 295 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier, à un notaire, le mandat d'effectuer les opérations nécessaires en vue du transfert de propriété et d'en autoriser les signatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- d'acquérir, du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc., pour un montant de 10 800 \$, lequel montant représente la valeur municipale du terrain, le lot portant le numéro 5 449 295 pour le cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Frontenac;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'autoriser le Maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier;
- de financer cette dépense à même les sommes prévues au fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-286

DÉNEIGEMENT DES RUES DU LAC JOLICOEUR : DÉPÔT DES SOUMISSIONS

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016, en vertu de la résolution portant le numéro 16-09-273, un mandat fut donné au directeur général et secrétaire-trésorier de procéder, selon les règles généralement observées, à un appel d'offres public en vue d'obtenir des soumissions pour le déneigement des rues du lac Jolicoeur pour une période de trois (3) ans. Au terme de la période accordée pour le dépôt des soumissions, seule la firme «Forfaits Renaud Doyon» a déposé une soumission.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'informer le soumissionnaire que la municipalité ne donnera pas suite à l'offre déposée étant donné le niveau de pourcentage d'augmentation du coût exigé en fonction du montant actuellement payé. Suivant cette situation, les discussions des élus sont à l'effet d'étudier la possibilité d'acquérir, au cours de la prochaine année, nos propres équipements pour effectuer le déneigement de ces rues.

Cependant, étant donné la période et l'impossibilité d'offrir le service municipal pour la saison hivernale 2016-2017, il est également résolu, étant donné que l'évaluation des coûts est inférieure à 25 000 \$, de procéder, pour une période d'un (1) an, à un appel d'offres sur invitation comportant deux (2) volets, c'est-à-dire le déneigement uniquement et le déneigement et le sablage des rues. Le directeur général est chargé d'inviter les entrepreneurs de son choix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉNEIGEMENT DE DEUX (2) DESSERTES : OCTROI D'UN CONTRAT À UN ENTREPRENEUR

Étant donné le manque d'éléments d'information, ce sujet sera traité ultérieurement.

16-10-287

DÉNEIGEMENT DU POURTOUR DE L'ÉCOLE LA SOURCE : OFFRE DE SERVICES

Depuis un certain nombre d'années, la Municipalité assure le service de déneigement du pourtour de l'école «La Source» et serait disposée à poursuivre dans la même veine. Il y a donc lieu d'offrir nos services à la Commission scolaire des Appalaches.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'informer la direction de la Commission scolaire des Appalaches que la Municipalité d'Adstock serait disposée à accepter, pour la saison hivernale 2016-2017, le contrat de déneigement de l'école «La Source» au montant forfaitaire de 3 200 \$. Pour les années subséquentes, ce montant sera indexé en fonction de l'IPC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-288

LOCATION D'ESPACE POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE DIFFUSION INTERNET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock est propriétaire d'un terrain situé au 164, chemin des Cerfs, connu sous le lot 5 448 088 et d'un second terrain situé au mont Adstock, connu sous le lot 5 448 290 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU que l'entreprise «Québec Internet Inc.» souhaite louer ces terrains afin d'y installer des tours de télécommunications ainsi que des équipements de diffusion internet;

ATTENDU que les élus se déclarent satisfaits des termes du projet de bail déposé pour adoption;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un document faisant office de bail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'adopter le bail de location et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le bail intervenu entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-289

APPROVISIONNEMENT DE PROPANE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'UN (1) AN À PRIX FIXE

ATTENDU qu'aux fins d'approvisionnement en propane, des prix ont été demandés à 2 fournisseurs, soit Hamel Propane et Propane GRG;

ATTENDU que l'évaluation des achats cumulatifs de propane pour la période couverte du contrat est inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU que, pour la période se terminant le 31 août 2017, la firme «Hamel Propane» offre à la municipalité d'Adstock de fournir la quantité de propane nécessaire, soit environ 46 000 litres, à un prix fixe de 0.3880 \$ le litre excluant toutes taxes;

ATTENDU que l'expérience passée nous démontre une variation incontrôlable des prix du gaz propane l'hiver venu et le bénéfice retiré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'accepter l'offre soumise par la firme «Hamel Propane» de nous fournir, à prix fixe de 0.3880 \$ le litre, taxes en sus, la quantité de propane nécessaire à la bonne marche des activités municipales. Ce contrat est valide jusqu'au 31 août 2017.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat de fourniture de propane à intervenir avec «Hamel Propane».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-290

DÉPLACEMENT D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE DANS LE PARC INDUSTRIEL : DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC EN VERTU DU PROGRAMME DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU qu'un poteau d'alimentation électrique a été installé, depuis plusieurs décennies, sur le 13^e rang et à proximité du parc industriel;

ATTENDU que, suite au développement du parc industriel et à la nouvelle configuration de la voie de circulation à l'intérieur du parc, le poteau en question se retrouve maintenant sur la voie de circulation;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au déplacement, sur une distance d'environ 9 mètres, du poteau d'alimentation électrique et d'adresser une demande à Hydro-Québec en ce sens;

ATTENDU qu'en vertu du programme destiné aux municipalités, Hydro-Québec peut entreprendre des travaux pour des raisons de développement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de demander à Hydro-Québec de déplacer, en vertu du programme offert aux municipalités, un poteau électrique installé sur le 13^e rang, lequel se retrouve maintenant dans la voie de circulation de la rue Fortin Nord et donnant accès au 13^e rang.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-291

MESURES COMPENSATOIRES : ACQUISITION D'UN TERRAIN, MODE DE FINANCEMENT, MANDATS À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS

ATTENDU le développement du parc industriel dans le secteur Saint-Méthode et la mise en place des services publics sur la rue Fortin Nord;

ATTENDU que certaines zones humides ont été touchées par des travaux d'aménagement;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige des mesures compensatoires en regard des zones humides affectées;

ATTENDU que «Gestion Bois Le Duc s.e.n.c.» possède des terrains répertoriés en zone humide avoisinante et que les gestionnaires consentent à en céder une partie à la municipalité;

ATTENDU que le terrain en question n'est affecté d'aucune servitude de compensation de zone humide ou hydrique;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier des mandats à un arpenteur-géomètre, au notaire et d'autoriser les signatures des documents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock se porte acquéreur auprès de la société «Gestion Bois Le Duc s.e.n.c.», d'un terrain d'une superficie de 14 864,5 mètres carrés, étant une partie du lot 5 449 576 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac;
- de défrayer la somme de 40 000 \$ pour cette acquisition et de financer cet achat en puisant le montant au surplus accumulé de la municipalité;
- de confier à Éric Bujold, arpenteur-géomètre, exerçant sa profession chez Ecce Terra, le mandat de produire les données nécessaires en vue d'effectuer la transaction immobilière;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de rédiger les actes légaux donnant plein effet à la décision;
- de défrayer tous les coûts engendrés par les susdits mandats.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-292

ACCESSOIRES ADDITIONNELS POUR LE TRANSPORT DU CHAPITEAU : AUTORISATION D'ACHAT

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission présentée par le fournisseur «Warner Shelter Systems Limited» portant le numéro 63455 et datée du 23 août 2016, une dépense au montant de 1 480.42 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'accessoires additionnels pour le transport du chapiteau acquis par la municipalité en vertu de la résolution portant le numéro 16-06-182.

Il est également résolu de financer cette dépense de la même manière identifiée lors de l'achat, c'est-à-dire à même le budget 2016 consenti pour le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-293

**TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. :
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'informer la direction générale de «Transport adapté de la région de Thetford inc.» de ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock désire renouveler, pour l'année 2017, son adhésion à «Transport adapté de la région de Thetford inc.». À cet égard, la Municipalité accepte de contribuer au service de transport adapté au montant total de 1 980 \$, lequel montant représente un nombre de 18 usagers à 110 \$ chacun;
- que les prévisions budgétaires 2017 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;
- que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-294

**FONDATION «L'AUBE DE LA PAIX» : AUTORISATION DE REPRÉSENTATION
AU SOUPER-BÉNÉFICE**

Comme à chaque année, la fondation «l'Aube de la Paix inc.» procède à son souper-bénéfice et invite la municipalité à y participer.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu de se procurer deux (2) billets au coût de 100 \$ chacun pour assister au souper-bénéfice de la fondation «l'Aube de la Paix inc.» qui se tiendra le samedi, 8 octobre 2016 au Club de golf du mont Adstock. La conseillère Nicole Champagne, accompagnée de son conjoint, assurera la représentation de la municipalité lors de cet événement protocolaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-10-295

**FESTIVITÉS DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-ÉPHREM :
AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**

Dans le cadre des festivités du 150^e anniversaire d'existence de la municipalité Saint-Éphrem, la Société du patrimoine de Saint-Éphrem (Beauce) inc. organise une fin de semaine d'activités et invite les membres des conseils municipaux à participer à l'ouverture officielle.

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de déléguer le Maire et le conseiller Nelson Turgeon à assister et représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'ouverture officielle de la fin de semaine d'activités organisée par la Société du patrimoine de Sait-Éphrem (Beauce) inc. dans le cadre des festivités du 150^e anniversaire d'existence de la municipalité Saint-Éphrem. Tel évènement aura lieu le vendredi, 21 octobre 2016 au Centre multifonctionnel de Saint-Éphrem. Il est également résolu que la municipalité défraie toutes les dépenses associées à cette représentativité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

16-10-296

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : MANDAT À LA FQM

Dans l'ensemble de ses offres de services aux municipalités membres, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) propose un volet concernant la gestion des ressources humaines.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'accorder, lorsque requis et le cas échéant, un mandat de gestion des ressources humaines à la «Fédération Québécoise des Municipalités».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 7 novembre 2016, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.

F2) Élection partielle au district #1 le 20 novembre 2016 : période de déclaration de candidature. La période de déclaration de candidature débute le vendredi, 7 octobre 2016 pour se terminer le 21 octobre 2016 à 16h30, heure du bureau municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-10-297

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de lever la séance à 21h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

JRT